

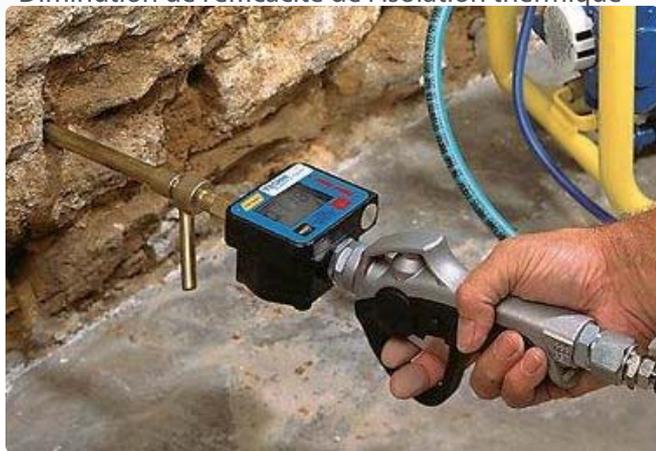
Assèchement des Murs

L'humidité dégrade votre patrimoine immobilier

De nombreuses constructions, principalement anciennes, présentent des phénomènes d'humidité. Les causes d'humidité dans un bâtiment sont multiples, mais la plus courante est certainement l'humidité ascensionnelle appelé aussi remontée capillaire. Ces remontées d'humidité dans les maçonneries se produisent quand la construction n'est pas isolée du sol ou lorsque la chape d'étanchéité est défectueuse.

Les nuisances liées à la présence d'humidité dans les habitations soit par migration capillaire, soit par condensation posent des problèmes sur les matériaux de construction, mais également sur la salubrité des locaux, la santé et la qualité de vie des occupants :

- Dégradation des bois de structure et corrosion des éléments métalliques
- Développement de champignons lignivores type Mèrulle
- Affaiblissement de la résistance mécanique des matériaux minéraux
- Risque pour la santé humaine lié à la prolifération des bactéries et des acariens (asthme, allergie...)
- Diminution du confort (papiers peints, peinture et enduits décollés et cloqués, odeur de moisi, sensation de froid...)
- Diminution de l'efficacité de l'isolation thermique



Notre expertise :

Une analyse de situation est réalisée sur le site par le personnel spécialisé ACTHYS ENVIRONNEMENT, qui après un examen complet du bâtiment, la prise de mesures et de différents relevés, effectuera un diagnostic complet de l'humidité.

Cette étape indispensable, permet avant tout de déterminer et d'identifier le type de pathologie rencontrée, et conditionne les remèdes à proposer.

Nos prestations :

En présence d'humidité ascensionnelle, le procédé consiste à recréer une arase étanche à la base des murs concernés, par l'injection dans l'épaisseur de la maçonnerie, de résines hydrophobes.

Avant toute mise en œuvre, les supports devront être préparés, afin d'éliminer les enduits intérieurs contaminés par les sels hygroscopiques.

La barrière d'injection réalisée est efficace après 48h.

En revanche l'humidité contenue dans les murs va s'évaporer progressivement.

Un contrôle de résultat conforme au cahier des charges est réalisé en fin de période pour valider l'efficacité du traitement.

www.acthys-environnement.fr

N° Indigo 0825 620 116

0.15€ la Minute

 acthys
ENVIRONNEMENT